

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER  
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO (S.B.M.)**

Société anonyme monégasque au capital de 24 516 661 €  
Siège social : Monte-Carlo, Place du Casino, Principauté de Monaco  
R.C.S. Monaco 56 S 523  
Siren : 775 751 878



**COMPLÉMENT À L'AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE  
CONVOCACTION PUBLIÉ LE 12 AOÛT 2015**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Il est rappelé que Mesdames et Messieurs les Actionnaires ont été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au Salon Eiffel à l'Hôtel Hermitage, Square Beaumarchais, à Monaco le vendredi 18 septembre 2015, à 9 h 30. Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 21 août 2015, a décidé de compléter l'ordre du jour de deux nouveaux objets :

- Renouvellement d'un administrateur
- Nomination d'administrateurs

De sorte que cette Assemblée Générale Ordinaire se déroulera à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour complété suivant :

**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 :**

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration
3. Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur
4. Approbation des comptes de la Société des Bains de Mer
5. Approbation des comptes consolidés
6. Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
7. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2015
8. Renouvellement d'un administrateur
9. Nomination d'administrateurs
10. Questions immobilières
11. Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

## AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE

### QUESTIONS DIVERSES



## RESOLUTIONS NOUVELLES SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 21 août 2015, a décidé de compléter les projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire par les nouvelles résolutions suivantes, les sept autres résolutions précédemment publiées restant inchangées :

### **HUITIEME RESOLUTION**

#### *Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre Svara*

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Pierre Svara.

Le mandat de M. Pierre Svara viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

#### *Nomination de la société Ufipar SAS en qualité d'Administrateur*

L'Assemblée Générale nomme la société Ufipar SAS en qualité d'Administrateur.

Le mandat de la société Ufipar SAS viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

### **DIXIEME RESOLUTION**

#### *Nomination de M. Michael Mecca en qualité d'Administrateur*

L'Assemblée Générale nomme M. Michael Mecca en qualité d'Administrateur.

Le mandat de M. Michael Mecca viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.



Conformément aux dispositions statutaires:

- l'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il n'y est porté que des propositions émanant de ce Conseil et celles qui lui auraient été communiquées par écrit huit jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un groupe d'actionnaires représentant un dixième du capital social. Aucun autre objet que ceux à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération ;
- seuls les propriétaires d'actions dont le transfert et l'inscription au registre des Actionnaires de la Société auront été effectués à leur profit, au moins dix jours avant le jour de l'Assemblée, pourront valablement participer à celle-ci ou se faire représenter dans les conditions prévues aux statuts ;
- la date limite de réception des bulletins de vote par correspondance est fixée au mercredi 16 septembre 2015.

Le Conseil d'Administration